



Le mot du Président

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant est le lieu où les citoyens de notre territoire se rencontrent, apprennent à se connaître et confrontent leurs idées.

Ensemble, nous ne recherchons pas l'uniformité. Nous essayons simplement, au **sein de notre association d'avoir des réflexions collectives, toujours dans l'intérêt général, et en pensant à demain...**

Cela s'est traduit sur l'année écoulée, par le recensement dans un premier temps, dans le livret « Initiatives & Développement Durable », de projets innovants sur le territoire du Pays. La liste pourra d'ailleurs être étoffée au fil du temps.

Suite à cette démarche, des élus du territoire nous ont écrit pour témoigner de leur intérêt pour cet outil. Ils ne se sont pas trompés, car le Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération de la région de Saint Nazaire (La CARENE) nous a sollicités pour venir présenter notre travail.

Les réussites et également les difficultés que les habitants rencontrent sont autant de sujets abordés tout au long de l'année.



Nous apportons **collectivement des réflexions sur des sujets** pour améliorer notre quotidien et prévoir notre avenir, en pensant toujours à la solidarité, aux liens intergénérationnels, à la mutualisation de nos ressources, ...

Deux autres axes, sur l'année écoulée, ont aussi été abordés :

A court terme, des solutions sur le transport avec des idées sur l'auto-stop organisé.

A long terme, la problématique du départ des professionnels médicaux, les médecins entre autres...

Il est important de souligner **l'implication des membres du Conseil, issus des collèges** : le monde économique, le secteur associatif et les élus.

Autant, nous arrivons ensemble à penser des projets utiles pour donner une image ambitieuse à notre territoire, et réussir à le développer humainement et durablement.

Autant, l'envie des décideurs, nos élus, permet d'aller bien au-delà de nos simples réflexions, car ils sont le maillon essentiel pour permettre de faire que nos réflexions passent d'une simple idée à une reconnaissance puis à un projet réussi.

Le succès passe sans aucun doute par la méthode : dès le début tous les acteurs locaux et les élus travaillent ensemble pour finaliser des objectifs communs.

Par ailleurs, il faut aussi noter que cette année a été particulièrement importante pour les Pays et les Conseils de Développement, puisque la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui a été promulguée le 27 janvier 2014, a intégré un nouvel outil à la disposition des territoires, **le Pôle d'Equilibre Territorial et rural** (Pôle territorial), qui redonne ainsi une assise juridique aux Pays, en renforçant leur légitimité.



Cette loi réaffirme par la même occasion la place et le rôle à part entière des Conseils de Développement de Pays.

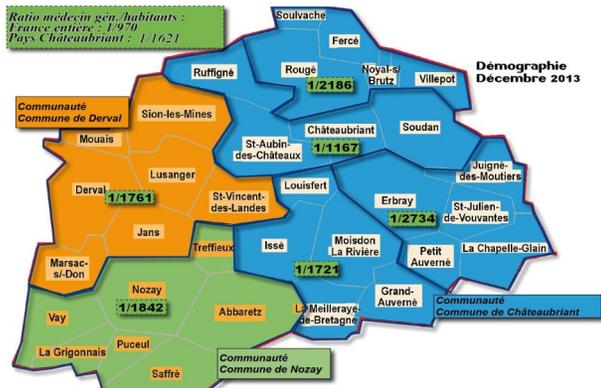
Et c'est dans cette perspective que l'année à venir va être riche en travail et mobilisation, avec un nouveau programme LEADER à préparer, un SCOT à venir...

Nous aurons donc de nombreuses occasions **de travailler ensemble, acteurs du territoire du Pays de Châteaubriant, pour contribuer à le développer humainement et durablement**, et je m'en réjouis.

L'offre de soins demain... sur le Pays de Châteaubriant

Suite à la conférence-débat organisée le 14 mai 2013, le groupe de travail « santé » du Conseil de Développement s'est interrogé sur la suite à donner et la manière de valoriser le contenu riche et dense de cette soirée. Aussi, souhaitant continuer à informer, à expliquer et à mobiliser, l'idée de créer un livret est apparue pertinente.

Ce livret se veut à destination des habitants, des professionnels de santé et des élus. Il permet d'aborder la question de l'offre de soins et de son devenir, en expliquant la démarche, les enjeux, un état des lieux cartographique de la démographie médicale sur le Pays. Il va être diffusé largement sur le Pays à partir de début juillet 2014.



En reprenant des éléments abordés lors de la conférence, mais pas seulement il permet aussi de mieux comprendre les problématiques et évolutions des professionnels de santé aujourd'hui.

Et plus largement ce document ouvre sur des expériences et des initiatives, qui permettent d'apporter des exemples de projets, de réponses qui ont pu être développés sur d'autres territoires en France ou ailleurs. Bien conscient que s'il est beaucoup question de Maison de Santé, dans beaucoup de territoires, l'organisation collective semblant mieux répondre aux attentes des professionnels de santé, ce n'est pas forcément la seule réponse et celle qui convient forcément. Il est nécessaire d'explorer, d'innover et d'expérimenter d'autres possibilités.

Il se conclut sur le fait que ce n'est pas tant de répondre aux enjeux de l'offre de soins sur le Pays de Châteaubriant **que de construire un véritable projet de santé**, avec les professionnels qui ont envie de travailler ensemble, avec les élus, les usagers, qui chacun dans leur positionnement respectif et ensemble pourront faire avancer la problématique. L'Agence Régionale de Santé (ARS), à travers l'intervention de sa déléguée départementale lors de la conférence du 14 mai 2013, s'est dit prête à accompagner la démarche, à travers la réalisation d'un diagnostic au préalable, mais aussi avec la possibilité d'accompagner financièrement le projet qui émergerait.

Le groupe de travail souhaite continuer à travailler sur cette problématique en sensibilisant, en mobilisant les différents acteurs, bien conscient que le sujet est difficile, qu'il faut du temps, mais convaincu que si rien ne se fait, il sera encore plus difficile de trouver des solutions et de construire un ou des projets face à une situation de désert médical déjà effective. *A suivre...*

Téléchargez le livret sur : www.paysdechateaubriant.com ou demander la version papier au Conseil de Développement

Une évaluation interne lancée en 2014 pour définir des axes de progrès



Le Conseil de Développement accueille depuis avril 2014, et pour une durée de 4 mois Anastasia MARY, étudiante en Master 1 « Aménagement du territoire ». **Le but du stage est d'apporter un œil nouveau** ou tout du moins un regard extérieur sur le Conseil de Développement. Il apparaît opportun dans le contexte actuel de se poser des questions et de réfléchir au rôle et à la position qu'occupe le Conseil de Développement aujourd'hui sur le Pays de Châteaubriant. En effet, **celui-ci est amené à se réinventer continuellement** pour rester pertinent par rapport à un territoire en mouvement et dans un contexte législatif qui évolue.

C'est suite à diverses constatations au sein du Conseil de Développement, qu'est apparue la nécessité de rendre plus lisible l'action et plus visible la structure et ses travaux. D'où le besoin exprimé de procéder à un état des lieux et d'évaluer sous quelques angles le fonctionnement interne du Conseil de Développement.

Les objectifs de cette démarche de stage sont donc :

- de définir une stratégie directrice autour de laquelle devront s'articuler plusieurs axes de travail permettant d'asseoir la position et le rôle du Conseil de Développement sur le territoire du Pays de Châteaubriant et ainsi rendre plus lisible ses actions,
- d'obtenir une meilleure représentativité face à la diversité des acteurs du territoire par la remobilisation de la société civile, des élus et des citoyens au sein du Conseil de Développement,
- de perfectionner l'animation et les outils de communication pour permettre la valorisation des travaux du Conseil de Développement afin d'améliorer sa visibilité sur le territoire.

Cette réflexion est alimentée par la réalisation d'entretiens individuels avec chacun des administrateurs. Ils doivent permettre d'aboutir à **la formalisation d'axes d'amélioration associés à un plan d'action**. En complément, ces propositions seront notamment enrichies grâce à des échanges avec des Conseils de Développement voisins.

Développement Durable et initiatives locales

Un livret a été réalisé en 2013, avec l'appui d'un étudiant en licence professionnelle, Charlie DIVRY, en stage au sein de la structure. **Il recense des initiatives locales innovantes et intéressantes** sur le Pays de Châteaubriant.

Conscient des richesses de notre territoire du Pays de Châteaubriant et des dynamiques locales innovantes en action, le Conseil de Développement a souhaité relever, identifier et faire partager un certain nombre d'initiatives révélatrices de véritables démarches de développement durable.

Ce terme, souvent employé, parfois abusé et finalement souvent méconnu ou associé à sa dimension exclusivement environnementale, montre que dans chaque commune ou presque, **des démarches, des initiatives sont déployées et illustrent parfaitement ce qu'est le développement durable**. Cela méritait qu'on s'y arrête, et qu'on les mette en lumière. Ce travail n'est pas exhaustif, et a vocation à être alimenté et complété au fil des années.

Après la parution et la diffusion du livret, beaucoup de retours très positifs sur la démarche ont été exprimés. Ainsi, **le Conseil de Développement a été invité par le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire** lundi 28 avril 2014 pour le présenter.

Si cette démarche s'est construite de manière intuitive, avec l'idée, d'aller chercher et de valoriser les initiatives locales, qui certes relèvent du développement durable, mais qui au-delà s'inscrivent dans une dimension innovante, participative et transférable, elle n'en a pas moins tout son sens.

Le Conseil de Développement de la CARENE était intéressé par la démarche menée sur le Pays de Châteaubriant, dans le cadre d'une saisine des élus de l'agglomération intitulée : "la participation citoyenne au Plan Climat Energie Territoire".



ECOPOLE- CPIE Pays de Nantes, était également présent lors de cette soirée, et représenté par son Directeur Christophe LACHAISE. Ils mènent une démarche très similaire, que nous avons découvert lors de cette réunion.

A partir d'un travail méthodologique important de conceptualisation et de définition du concept « **d'innovation citoyenne** », appuyé par un bureau d'étude, ils cherchent à recenser les initiatives innovantes et participatives en œuvre sur le territoire de Nantes Métropole avec l'objectif de les valoriser, de les diffuser, à travers un livret en cours de finalisation.

Si le travail de conceptualisation a été plus approfondi que ce qui a pu être fait par le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant, le résultat et la démarche du CPIE viennent en tout cas alimenter et conforter l'esprit, l'intérêt et l'enjeu de la démarche menée, bien au-delà du livret.

⇒ Téléchargez le livret en cliquant sur : www.paysdechateaubriant.com

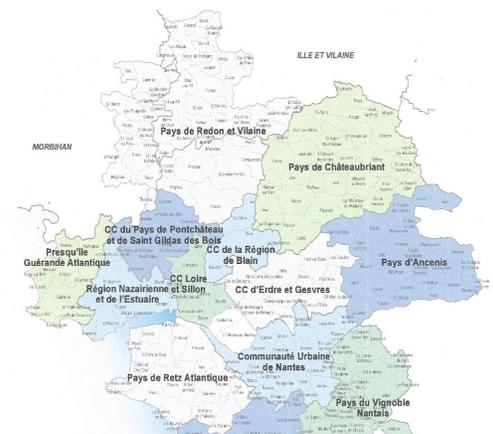


Un travail en réseau avec les Conseils de Développement de Loire-Atlantique

Depuis plusieurs années, le Conseil de Développement a pris l'habitude de travailler et d'échanger avec les autres Conseils de Développement du département de Loire-Atlantique. Fort de ses **14 Conseils de Développement**, il existe une véritable dynamique sur chacun des territoires.

Des liens ont particulièrement été tissés avec les Conseils de Développement voisins du Pays d'Ancenis et celui d'Erdre & Gèvres. Des rencontres et des temps d'échange ont pu avoir lieu entre membres et présidents, avec des participations réciproques aux Assemblées Générales.

De la même manière, **un réseau d'échanges entre animateurs de Conseils de Développement** se réunit en moyenne deux fois par an. Il permet d'échanger sur les thèmes de travail, les problématiques et les pratiques professionnelles de chacun.



Au niveau départemental il existe depuis 3 ans un Conseil de Développement, dont la dynamique est aussi très intéressante puisque nous avons participé au cours de cette année 2013/2014 au groupe de travail sur « **Purbanisme collaboratif** » et à l'assemblée plénière du 13 juin 2014, qui clôturerait l'ensemble des travaux de l'année.

⇒ Retrouvez les contributions du Conseil de Développement de Loire-Atlantique sur www.conseil-developpement.loire-atlantique.fr

Regard sur... l'auto-stop organisé



Depuis plusieurs années le Conseil de Développement travaille sur la question des mobilités. Sur un territoire comme celui du Pays de Châteaubriant, qui est à dominante rurale, cette question des déplacements touche bien des sujets et ressort régulièrement au sein des discussions.

C'est ainsi que le CD a été sollicité pour intervenir lors du **festival « Lumières sur l'Environnement »** organisé par le Ciné Atlantic à Châteaubriant le 12 février 2014 sur quelque chose qui est innovant et qui reste à expérimenter : le STOP.

Aujourd'hui, qu'on parle **d'auto-stop organisé ou de covoiturage spontané, c'est la même chose**. Le stop organisé a été développé car l'offre de covoiturage spontané était inexistante, alors qu'en France 75% des trajets font moins de 10 kms ! De plus, le covoiturage organisé c'est souvent pour les trajets à partir de 20 kms et c'est là qu'il trouve tout son sens. La plupart du temps le stop concerne des trajets entre 2 et 20 kms.

C'est quelque chose qui vient en complément des transports existants et s'utilise en combinaison avec eux. Ce dispositif favorise donc la multi modalité (le fait d'utiliser plusieurs moyens de transports pour se rendre quelque part) et apporte une réponse pour des déplacements de proximité.

• Comment ça marche ? et Pourquoi parle t-on d'auto stop organisé ?

Un passager se place sur un arrêt avec une "fiche destination". Un conducteur, muni du macaron du réseau et qui va dans cette direction voit le passager, s'arrête et l'amène avec lui.

On parle d'autostop organisé car ce dispositif est plus sécurisé que l'autostop traditionnel.

1. Le passager fait du stop sur des arrêts identifiés (carte des arrêts) et plus sécurisés (implantation selon critères).
2. Sur certains dispositifs, le passager peut envoyer le numéro de la plaque d'immatriculation et le numéro d'arrêt sur un numéro gratuit qui nous permet de savoir où il a été pris en stop et par qui.
3. Pour utiliser le réseau dans certains territoires, passagers et conducteurs s'inscrivent dans un lieu relais et reçoivent des éléments de reconnaissance dans leur kit mobilité : carte d'utilisateur avec photo, macaron pour les conducteurs, fiche destination pour les passagers. D'autres utilisent des brassards, par exemple.

• Alors pourquoi ne pas expérimenter de l'auto-stop organisé sur le Pays de Châteaubriant ?

Le Conseil Général se dit prêt à expérimenter de l'auto-stop organisé, des panneaux de point « Lila stop » ont été créés, c'est important que ce soit dans des lieux de passage (avec une fréquentation importante), qui soient sécurisés pour permettre l'arrêt. Et puis surtout il faut que ça parte aussi d'une volonté citoyenne, d'un groupe que ça intéresse d'expérimenter... avec des lieux, des trajets à identifier. Ce qui paraît le plus pertinent sur le Pays de Châteaubriant c'est de développer des points stop sur des trajets des « petites communes » vers les pôles de services et d'emploi, souvent les chefs-lieux de canton...

A ce titre, **le Conseil de Développement est prêt à accompagner la naissance de projets ou d'expérimentations**, à aider la construction d'une boîte à outils « kit conducteur et auto stoppeur, charte, autocollant... » et à faire le lien avec le Conseil Général. Pour que ça marche il faut que se crée une communauté de déplacements, car au-delà de la rédaction d'une charte, d'un logo, d'une carte d'utilisation... **ce qui fait la réussite c'est qu'on se connaît, qu'on se reconnaît et qu'on est reconnu**. C'est-à-dire qu'il faut une volonté citoyenne, qui peut être associative par exemple, mais aussi un appui ou une reconnaissance institutionnelle.

Conseil de Développement et Fonds européens « 2014-2020 »



Le 10 juin 2014, le Conseil Régional a réuni la Quatrième Assemblée des Territoires, et ainsi convié tous les Conseils de Développement, Communautés de Communes et structures de Pays pour présenter le **lancement officiel de l'appel à candidature pour une nouvelle démarche LEADER**, pour les territoires ruraux et périurbains, pour la période 2014-2020.

Le Pays de Châteaubriant, particulièrement précurseur dans ce type de démarche, va ainsi candidater à un 4^{ème} programme LEADER quand d'autres territoires vont découvrir le dispositif.

Les Conseils de Développement sont pleinement réaffirmés dans leur rôle de partenaires de la démarche, puisque que comme cela a toujours été le cas sur le Pays de Châteaubriant, il est indiqué dans l'appel à candidature que « l'ensemble des membres privés du Comité de Programmation seront issus du Conseil de Développement du territoire de contractualisation » (c'est-à-dire le Pays de Châteaubriant).

Ainsi, d'ici **le 30 novembre 2014, date de remise du dossier de candidature**, le Conseil de Développement sera certainement sollicité pour apporter sa contribution à la démarche de projet, à travers la réalisation du diagnostic et la définition de la stratégie intégrée qui va être définie pour les 6 ans à venir pour le Pays.

Les enveloppes financières ne sont pas encore connues ni communiquées mais 70% seront attribués automatiquement au dépôt du dossier et 30% à l'appréciation de la qualité de la candidature du territoire. Les précédents programmes avaient des enveloppes autour de 1,5 millions d'euros.

Nos partenaires et financeurs :

PAYS DE CHATEAUBRIANT



Loire Atlantique

Région **PAYS DE LA LOIRE**